



Strasbourg, le 03 septembre 2021

Affaire suivie par :

Y.Martin

Tél. 03 88 23 3871 / 3525 / 3859

Mél : yann.martin@ac-nancy-metz.fr

6, rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

Yann Martin

Inspecteur d'académie

Inspecteur pédagogique régional

de philosophie

à

Mesdames et Messieurs les professeur(e)s
de philosophie

S/C de Mesdames et Messieurs les proviseur(e)s
Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs
- Lycées (publics et privés) -

Cher(e)s collègues,

Je tiens avant toute chose à vous souhaiter une rentrée aussi heureuse que possible dans le cadre d'une situation sanitaire qui reste préoccupante et qui aura encore des conséquences sur votre façon d'exercer votre métier. Comme je l'ai déjà fait avant les congés d'été, je vous remercie très chaleureusement pour la qualité et la générosité de votre engagement tout au long de l'année passée, et notamment pour la façon dont vous avez investi les protocoles de continuité pédagogique avec dévouement, inventivité et efficacité.

Je ne saurais, en ce début d'année, faire comme si rien de particulier ne s'était passé au mois de juin, lors des opérations liées à l'épreuve de philosophie du baccalauréat. Je sais, bien sûr, à quelles difficultés vous avez été confrontés, et je vous remercie pour l'honnêteté et la loyauté avec lesquelles vous me les avez fait « remonter ». Soyez certains que ces difficultés ont été reconnues, non seulement par moi, mais aussi par nos Inspecteurs Généraux qui en ont dressé une liste quasi-exhaustive dans une perspective qui n'est pas celle de la polémique, mais de la recherche raisonnée de solutions possibles ou nécessaires. Ce que je retiens d'ailleurs de cette période délicate, c'est l'abnégation et la solidarité dont vous avez su faire preuve pour mener à bien vos missions de correction en dépit de certains dysfonctionnements qui méritent bien sûr un examen attentif et des solutions appropriées.

Mais en ce début d'année, c'est devant nous qu'il convient de porter notre regard et je voudrais porter à votre connaissance quelques-unes des priorités qui seront les nôtres dans les mois à venir.

1. Assurer la continuité pédagogique

La rentrée scolaire s'inscrit à nouveau dans le contexte particulier qui résulte de la crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020. En fonction des évolutions de la situation, l'enseignement pourra, à nouveau, être amené à se dérouler partiellement ou entièrement à distance. Si l'adaptation des pratiques pédagogiques et numériques propres à ce mode d'enseignement est désormais familière, il est cependant important de poursuivre la réflexion dans ce domaine. Il reste essentiel d'anticiper et d'explicitier les diverses modalités de travail auxquelles les élèves pourront être confrontés, en continuant à affiner les méthodes de communication avec les familles. La réflexion doit nécessairement être collective pour gagner en cohérence et doit s'inscrire dans un cadre défini par le plan de continuité pédagogique de l'établissement.

C'est aussi l'occasion de se pencher sur la question du travail personnel de l'élève, afin de développer sa capacité à planifier son temps, à hiérarchiser les tâches et à se concentrer sur celles qui favoriseront l'acquisition solide des connaissances et l'autonomie dans les apprentissages.

2. Visites-conseil, PPCR et réunions d'équipe

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), le collège des IA-IPR tient à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux et reprises dans les lignes directrices de gestion.

Dans la mesure du possible, j'essaierai de faire en sorte que les inspections et visites-conseil donnent lieu systématiquement à une réunion d'équipe qui sera l'occasion de faire le point sur la réforme du baccalauréat et la façon dont elle modifie peu ou prou vos conditions et missions d'enseignement. En effet, il me semble évident que la réforme (dont il nous faut souhaiter la pleine réussite) et la crise sanitaire (dont nous souhaitons tous la fin) ont eu des effets importants sur l'exercice de notre métier, notamment pour ce qui concerne l'évaluation, la diversité de nos missions d'enseignement, notre charge de travail... Il convient donc d'en parler sereinement pour permettre à chacun de prendre toute sa place dans un paysage pédagogique en mutation.

3. Evaluations

Les modalités de prise en compte du contrôle continu pour le baccalauréat sont profondément modifiées et constituent l'occasion de poursuivre la réflexion autour de l'évaluation au lycée général et technologique entamée dans le cadre de la réforme. Désormais, la part de contrôle continu du baccalauréat (40%) est composée uniquement des moyennes annuelles des disciplines qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale : elles acquièrent ainsi une valeur certificative.

La note de service du 28 juillet 2021 décrit ces nouvelles modalités d'évaluation et définit les contours de la réflexion à mener en ce début d'année. Pour chaque enseignement, les établissements organiseront la formalisation collégiale d'un projet d'évaluation, avec l'appui des corps d'inspection. Dans le cadre de principes communs, garants de l'égalité entre les candidats, les équipes définiront les modalités (nature, nombre, attendus, calendrier...) des évaluations sur lesquelles reposeront les moyennes. Une fois validé par le conseil pédagogique, le projet d'évaluation de l'établissement sera communiqué aux élèves et aux familles.

Je sais bien que la philosophie est la seule discipline qui fait l'objet d'une épreuve écrite terminale commune et qu'à ce titre, il convient avant tout de préparer au mieux les élèves qui nous sont confiés à cette échéance qui, j'ose le croire, constitue un peu plus qu'un symbole. Il n'en reste pas moins que la part du contrôle continu au baccalauréat et la suppression des E3C obligera certains d'entre nous à réfléchir à l'évaluation en Première HLP (pour les élèves qui ne poursuivront pas en Terminale cet enseignement de spécialité) ou, autre exemple, en EMC. L'enjeu est bien évidemment celui d'une évaluation juste et concertée qui puisse donner du sens aux notes obtenues par les élèves. A cet égard, les professeurs de philosophie, comme les autres professeurs, devront participer dans leurs établissements à une réflexion sur les critères les plus recevables d'une juste évaluation.

Même pour ce qui concerne la philosophie en tronc commun, nous ne saurions exclure complètement l'éventualité d'une suppression de l'épreuve terminale en cas de prolongation et de durcissement de la crise sanitaire. C'est pourquoi il importe, davantage encore que les années précédentes, que puisse se déployer une culture partagée de l'évaluation susceptible d'éviter les écarts importants entre établissements et de réduire ainsi le recours aux protocoles d'harmonisation a posteriori.

A ce titre, je considère pour ma part que chaque élève devrait pouvoir disposer chaque trimestre d'au moins deux notes correspondant à des exercices de type bac (dissertation ou explication de texte), exercices rédigés à la maison ou en temps limité, par parties ou « d'un coup ». Je sais que certains d'entre vous proposent aussi des contrôles de connaissances ou de petits exercices formateurs. Tout cela, bien entendu, est parfaitement légitime et je ne vois pas de difficulté à ce qu'ils donnent lieu à des notes intégrables, à condition que celles-ci ne se substituent pas aux notes des devoirs complets traditionnels. Ainsi, chaque élève devra avoir obtenu sur l'année un minimum de six notes correspondant à des exercices « type bac », et sa moyenne devra les prendre en compte de façon privilégiée.

4. Devoirs sur table et « bac blanc »

Je vous invite à lire ou à relire ici la note publiée sur le site académique le lundi 30 août 2021 :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/philosophie/>

5. Formation

Vous savez l'importance que j'accorde à la formation initiale et continue de tous les professeurs de philosophie, qu'ils soient stagiaires, contractuels ou titulaires. Je vous rappelle donc les grands domaines de formation qui vous sont proposés et auxquels vous pouvez vous inscrire jusqu'au 20 septembre.

a) Préparation aux concours du CAPES ou de l'agrégation internes.

Un programme complet de formation aux épreuves d'admissibilité et d'admission a été conçu par l'équipe des formateurs. Le planning de la préparation à l'agrégation interne est disponible sur le site académique :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/philosophie/formation/preparation-agregation-interne/>

Les collègues intéressés par la préparation au CAPES interne peuvent prendre contact avec Thierry Receveur : thierry.receveur@ac-strasbourg.fr

b) Journées de conférence

Les journées de conférence prévues l'an dernier n'ayant pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, le programme 2020-2021 est reconduit en 2021-2022, soit :

- *Foucault, une disparition du sujet*, avec Xénophon TENEZAKIS
- *Anscombe et la philosophie morale britannique*, avec Kevin LADD
- *Les présocratiques vus par Platon*, avec Jean-Louis POIRIER

Les lieux et dates de ces formations ne sont pas encore fixés. Je vous tiendrai informés dès que possible

c) Journées Philosophiques de Langres (PNF)

Elles auront lieu les 7, 8 et 9 octobre sur le thème de la justice. Une délégation académique a déjà été constituée, mais ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire pour y participer.

Il me reste à vous souhaiter une année aussi bonne que possible et à vous redire ma confiance et ma disponibilité pour vous aider et vous accompagner dans les belles missions qui sont les vôtres.



Yann Martin
IA-IPR de philosophie